



Ordonnance de télécom CRTC 2008-154

Ottawa, le 28 mai 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications	168	le 24 avril 2008
Saskatchewan Telecommunications	169	le 24 avril 2008
Saskatchewan Telecommunications	170	le 24 avril 2008
Société TELUS Communications	303	le 23 avril 2008
Société TELUS Communications	487 (TCQ)	le 25 avril 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>